Province de Québec M.R.C. de Pierre-De Saurel Municipalité Saint-Gérard-Majella

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Gérard-Majella tenue le 8 janvier 2024, à compter de 20h30, avec enregistrement audio.

Présences: Forment quorum et siègent sous la présidence de la mairesse Madame Marie Léveillée, Messieurs les conseillers Jean Beaubien, Georges Forcier, Éric Tessier, Pierre Provost et les conseillères Mesdames Mélanie Parenteau et Karine Descheneaux.

Mme Manon Blanchette est secrétaire d'assemblée.

Aucun citoyen n'est présent.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Marie Léveillée, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### **Résolution 2024-01-005**

La mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de Éric Tessier, Et appuyée par Georges Forcier, Il est résolu, à l'unanimité,

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL
  - 3.1 Séance ordinaire du 4 décembre 2023
  - 3.2 Séance extraordinaire du 19 décembre 2023
- 4. ADMINISTRATION ET FINANCES
  - 4.1 Comptes à payer
  - 4.2 Renouvellement adhésion FQM 2024
  - 4.3 Fonds régions et ruralité Annulé
  - 4.4 Chambre de compteur au coin des rangs Saint-Pierre et Saint-Henri
- 5. TRAVAUX PUBLIQUE
  - 5.1 Bouclage du réseau d'aqueduc
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU
- 8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
- 9. LOISIRS ET CULTURE
- 10. SUJETS DIVERS
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

# 3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1 Séance ordinaire du 4 décembre 2023

### Résolution numéro 2024-01-006

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

Sur proposition de Jean Beaubien, Appuyée par Karine Descheneaux, Il est résolu, à l'unanimité,

D'approuver et d'adopter, le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023.

### 3.2 Séance extraordinaire du 19 décembre 2023

#### Résolution numéro 2024-01-007

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

Sur proposition de Pierre Provost, Appuyée par Georges Forcier, Il est résolu, à l'unanimité,

D'approuver et d'adopter, le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023.

# **4. ADMINISTATION ET FINANCES**

## 4.1 Comptes à payer

#### Résolution 2024-01-008

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Sur proposition de Mélanie Parenteau, Appuyée par Éric Tessier, Il est résolu unanimement

Que ce conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de  $58\,952,75\,\$$ .

#### 4.2 Renouvellement adhésion FQM 2024

### **Résolution 2024-01-009**

Considérant la réception de la demande de renouvellement de l'avis de cotisation pour l'adhésion 2024 à la FQM ;

Considérant que le coût du renouvellement est de 1 085,72\$ plus taxes ;

En conséquence,

Sur proposition de Jean Beaubien, Et appuyée par Éric Tessier, II est résolu, à l'unanimité,

D'autoriser la directrice générale à renouveller l'adhésion à la FQM pour l'année 2024.

## 4.3 Fonds régions et ruralité

Annulé

### 4.4 Chambre de compteur au coin des rangs Saint-Pierre et Saint-Henri

Des informations seront demandées auprès de différents fournisseurs concernant la possibilité d'ajouter une chambre de compteur d'eau au coin des rangs Saint-Pierre et Saint-Henri.

## **5. TRAVAUX PUBLICS**

# 5.1 Bouclage du réseau d'aqueduc

### **Résolution 2024-01-010**

Sur proposition de Éric Tessier, Et appuyée par Pierre Provost, II est résolu, à l'unanimité,

De demander formellement à M. Jean-Bernard Émond, député, à venir rencontrer les conseillers pour le financement des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc.

### 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

## 7. HYGIÈNE DU MILIEU

### 8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

## 9. LOISIRS ET CULTURE

#### 10. SUJETS DIVERS

## 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

#### Résolution 2024-01-011

Sur proposition de Éric Tessier, Appuyée par Georges Forcier, Il est résolu, à l'unanimité,

Que l'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 20h35.

Marie Léveillée Manon Blanchette
Mairesse directrice générale et greffière-trésorière

# Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Manon Blanchette
Directrice générale et greffière-trésorière

Le présent procès-verbal reflète la séance ordinaire du conseil du 8 janvier 2024. La version officielle sera approuvée à la séance ordinaire du conseil du 5 février 2024.